RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 11646
Numéro SIREN : 413 437 153
Nom ou dénomination : ABEILLE IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2016 sous le numéro de dépôt 31532

1603156801

DATE DEPOT : 2016-03-30

NUMERO DE DEPOT : 2016R031532

N° GESTION : 1997B11646

N° SIREN : 413437153

DENOMINATION : ABEILLE IMMOBILIER

ADRESSE : 76 AV D ITALIE 75013 PARIS

DATE D'ACTE : 2016/03/03

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE GERANT

ABEILLE IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée
Au capital de 9 528,06 €
Siège social : 76 avenue d'Italie
75013 PARIS
R.C.S. : PARIS B 413 437 153

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
30 MARS 2016
Sous le N° :
978.466

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 03 MARS 2016

Pf 03 03 2016 CR

L'an deux mille seize, le trois mars, à neuf heures, les associés de la société ABEILLE IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 9 528.06 € divisé en 2 500 parts de 3.81 € chacune, se sont réunis au siège social en assemblée ordinaire sur convocation faite par la gérance.

Etaient présents :

Monsieur et Madame Jean-Claude MONCHAUX
16 rue Vandrezanne
75013 Paris
Propriétaire de..... 875 parts

SAS Abeille Associés
16 rue Vandrezanne
75013 Paris
Propriétaire de..... 1 625 parts

Total des Parts 2 500 parts

L'assemblée est présidée par Madame Edwige MONCHAUX, Gérante associée.

Madame la Présidente constate que la totalité des parts composant le capital social étant présente ou représentée, l'Assemblée peut valablement délibérer, elle est régulièrement constituée.

Madame la Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

Après divers échanges de vue personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

- Démission de la gérante.
- Nomination d'un nouveau gérant
- Rémunération de la gérance

Madame Edwige MONCHAUX expose aux associés qu'elle désire prendre sa retraite, que sa carte professionnelle arrive a échéance le 19/04/2016 et qu'elle ne tient pas à demander son renouvellement.

En conséquence, Madame Edwige MONCHAUX fait part aux associés qu'elle démission de ses fonctions de gérante.

Il est donc demandé à la collectivité des associés de nommer un nouveau gérant.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Edwige MONCHAUX de ses fonctions de gérante et la remercie pour les services rendus à la Société.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTEE À L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour, en qualité de nouveau gérant associé, Monsieur Yves BECQUE, demeurant 43 rue du Fort à Ivry sur Seine (94400), pour une durée indéterminée.

Monsieur Yves BECQUE est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Monsieur Yves BECQUE a, conformément à l'article 11 des statuts, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société dans ses rapports avec les tiers et notamment, pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Yves BECQUE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Yves BECQUE ne percevra aucune rémunération en sa qualité de gérant de la Société.

Monsieur Yves BECQUE continuera d'être rémunéré au titre du contrat de travail qu'il a conclu avec la Société en qualité de Principal de copropriété.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le gérant pour acceptation de ses fonctions et la présidente de séance.

Yves BECQUE

Bon pour acceptation des fonctions de gérant.

Edwige MONCHAUX